

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1018

Artikel: Justice genevoise : un climat de confiance
Autor: Bossy, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020584>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conjoncture favorable

(cfr) Dans une conférence de l'Association des diplômés de sciences économiques, politique et sociales de l'Université de Neuchâtel, M. Jacques Forster, directeur de l'Institut universitaire d'études du développement, s'est montré optimiste pour l'évolution du tiers monde.

«Travailleur de la coopération» depuis 25 ans, M. Forster a d'abord montré que nos désillusions étaient à la mesure de nos illusions. En effet, dans les années cinquante, on s'imaginait qu'il suffirait d'une génération pour réduire l'écart entre pays du Nord et du Sud. Cet optimisme relevait d'une volonté politique des grandes puissances pour faire accepter à leurs contribuables les dépenses de coopération qui en fait s'inscrivaient dans la lutte d'influence de la guerre froide. Non seulement les objectifs n'ont pas été atteints mais l'aide a été détournée pour servir des buts politiques et commerciaux tout en soutenant des gouvernements autoritaires et corrompus. Les donateurs n'ont pas non plus rempli quantitativement leurs promesses puisqu'en moyenne 0,35% du PNB est affecté à l'aide publique soit la moitié de l'objectif de 0,7% fixé en 1970. D'autre part, les stratégies étaient simplistes, s'appuyant sur la seule croissance économique et ignorant les problèmes structurels et socio-culturels. A cela s'est ajouté dans les années huitante une conjoncture internationale particulièrement défavorable: baisse du prix des matières premières, protectionnisme, hausse des taux d'intérêt qui ont rendu l'endettement insoutenable et ont entraîné des politiques d'austérité remettant ainsi en cause les progrès accomplis.

Cependant, dans tous les domaines des progrès ont été accomplis. Dans celui de la santé, l'espérance de vie a augmenté d'un tiers. L'alphabétisation a passé de 40 à 60%. Les revenus ont augmenté de 3%. Mais ces progrès sont encore très insuffisants et dans certains cas ont été mangés par l'accroissement démographique.

La crise du développement se fait sentir dans le tiers monde mais aussi dans les pays industrialisés. En même temps qu'on aidait les pays pauvres à s'intégrer dans l'économie mondiale, à adopter nos modes de production et de consommation, on se rendait compte que ce

système n'est pas viable et qu'il faut subordonner l'économie à une saine gestion des ressources naturelles. Sur le plan de la pollution par exemple, on a pris conscience que le monde ne fait qu'un. En même temps qu'on impose des normes pour les voitures, le chauffage et l'industrie, il faut aider les pays en développement à mettre au point et à produire des carburants qui leur permettent de cuisiner sans détruire les forêts tropicales. Si on ne le fait pas, nos efforts seront annihilés. Leur intérêt est donc le même que le nôtre.

JUSTICE GENEVOISE

Un climat de confiance

(jpb) Entré en fonction le printemps dernier à la suite d'une élection populaire disputée, le socialiste Bernard Bertossa imprime tranquillement sa marque à la fonction de procureur général de la République et canton de Genève. Cela ne va pas sans grincements du côté de certains squatters ou locataires en rupture de bail qui s'étonnent de le voir ordonner leur évacuation.

C'était bien mal connaître Bertossa que de croire que ses convictions pourraient l'amener à ne pas respecter la loi qu'il a prêté serment d'appliquer. Mais c'est en lui un suppôt des spéculateurs et propriétaires. Pour n'être qu'un épiphénomène par rapport à ses intentions en matière de politique judiciaire, l'attitude du procureur général dans ce dossier n'en est pas moins exemplaire.

Car s'il fait évacuer dans certains cas des logements occupés, Bernard Bertossa a aussi décidé d'assumer, au nom du pouvoir judiciaire, le refus d'évacuer lorsque cela aurait eu pour conséquence de laisser des logements vides. Dans d'autres cas, l'ordre d'évacuation était assorti de conditions strictes, notam-

De même pour l'immigration. Celle-ci nous a fait prendre conscience des problèmes démographiques et des disparités de traitement nationales.

Mais l'optimisme de Jacques Forster ne s'arrête pas là. La fin de la guerre froide va entraîner une réduction des efforts d'armement. On risque par contre d'assister à des conflits régionaux et l'aide aux pays de l'Est va engloutir des sommes faramineuses. Si les Etats-Unis et le Japon vont diminuer leur coopération au tiers monde au profit de celle de l'Europe orientale, ce n'est pas le cas de la CE qui a annoncé des augmentations allant de 45% pour l'Afrique à 80% pour l'Amérique latine et l'Asie.

Pour Jacques Forster, la coopération est la seule façon de gérer à l'échelle mondiale les problèmes de migrations, de ressources naturelles, et de technologie pour lutter contre la pollution. La sauvegarde des intérêts communs remplacera les luttes d'influence. ■

ment l'engagement du propriétaire de commencer des travaux. Ainsi Bernard Bertossa fait-il prévaloir l'intérêt public à remettre des logements sur le marché et à permettre à des chantiers bloqués de démarrer, sur l'intérêt privé d'anciens locataires récalcitrants ou de squatters. Leur démonstration politique était certes judicieuse, mais elle ne doit pas avoir pour conséquence d'empêcher des rénovations nécessaires ou des constructions dont Genève a besoin. Finalement, cette situation claire est plus favorable que l'attentisme ou les décisions qui n'étaient pas destinées à être appliquées auxquelles on s'habitait.

Prendre ses responsabilités, c'est une morale en action qui se traduit par un rôle plus actif du procureur général. Qui entend d'abord prêcher par l'exemple de la rigueur, de la transparence, de l'efficacité et de l'indépendance, les quatre volets du programme de réformes de la justice pénale sur lequel Bertossa a été élu. Cela signifie une présence accrue dans sa tâche de chef de la police judiciaire ou dans les procédures (par exemple en suivant l'évolution des gros dossiers auprès des juges d'instruction) et l'établissement de relations étroites avec les autres acteurs de la répression pénale sur le plan de l'entraide judiciaire internationale ou de l'exploitation des enquêtes du Ministère public fédéral. L'élection de Bertossa incarne en

Le moratoire, mode d'emploi

(jd) L'acceptation de l'initiative populaire pour un moratoire nucléaire et la volonté affichée par Adolf Ogi de stabiliser la consommation d'énergie d'origine fossile et de ne pas accroître l'importation d'électricité impliquent une stratégie d'action adéquate. C'est l'occasion pour le Conseil fédéral de sortir des tiroirs le rapport d'experts sur les scénarios énergétiques, rapport qu'il avait commandé mais jamais utilisé. Dans ce rapport, un scénario, celui dit du moratoire, correspond bien à la situation actuelle.

Rappelons que les experts ont travaillé en tenant compte de conditions précises imposées par le gouvernement:

- pas d'importation supplémentaire d'électricité;
- pas de recours à de grandes centrales alimentées par des énergies fossiles;
- pas d'augmentation de la consommation d'énergie fossile;
- pas d'augmentation des émissions polluantes;
- pas de développement significatif des ressources hydro-électriques.

Dans le scénario du moratoire, il s'agit de remplacer ou d'économiser l'équivalent de 3,5 grandes centrales nucléaires. Deux solutions disponibles: produire de

l'énergie par des centrales chaleur-force et complémentarément développer les énergies renouvelables; utiliser plus rationnellement l'énergie.

Pour réaliser les objectifs de stabilisation, les experts ont dressé l'inventaire des mesures nécessaires:

- des normes de qualité
 - sur la consommation d'énergie de chauffage des bâtiments,
 - sur la consommation d'électricité dans le secteur tertiaire,
 - sur le rendement énergétique des appareils ménagers;
- des installations-pilotes et des services d'analyse pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et l'artisanat;
- un impôt sur l'énergie de 10%;
- la tarification de l'électricité au coût marginal (*lire l'encadré*).

Les normes proposées par les experts se réfèrent à des technologies existantes et ne s'appliquent qu'aux nouveaux équipements et aux rénovations importantes. En règle générale les mesures évoquées sont économiquement rentables. Ce scénario a été rendu public il y a plus de deux ans. Aujourd'hui le temps presse. Pour qu'à l'échéance du moratoire nous puissions faire un véritable

choix à l'égard de l'énergie nucléaire, il est indispensable d'agir avec rapidité et efficacité. Bref le moratoire ne doit pas prolonger la période d'indécision qui a trop longtemps caractérisé la politique énergétique mais être l'occasion d'un véritable apprentissage technique et social. ■

Les coûts marginaux correspondent aux frais occasionnés par la livraison d'un kilowattheure supplémentaire. En général la production d'un kilowattheure dans de nouvelles centrales revient plus cher que dans des centrales existantes. Il est logique de refléter cette réalité dans les tarifs, afin de donner aux consommateurs un «signal» correspondant à la réalité économique.

Concrètement, l'introduction de cette tarification aurait pour résultat:

- D'augmenter le prix de l'électricité en hiver et le diminuer en été.
- De diminuer la différence de tarifs entre le jour et la nuit.
- De diminuer la différence de tarifs entre petits et gros consommateurs.
- D'augmenter le prix de l'électricité pour le chauffage et l'industrie.

Extrait de *Les choix énergétiques*, une brochure consacrée au rapport du groupe d'experts sur les scénarios énergétiques. A commander à l'OCFIM, 3003 Berne.

quelque sorte l'évolution de la fonction du procureur général, qui n'est plus tant, dans sa tour d'ivoire, le représentant outragé de la société policée face à l'horreur des crimes de sang, mais le patron d'une lutte serrée contre la criminalité économique, c'est-à-dire avant tout le recyclage des énormes revenus des trafics internationaux. Il s'agit d'adapter la structure pénale à l'importance de la place financière genevoise. Tout cela n'est souvent pas spectaculaire. Bertossa mène de front sa mise au courant et la liquidation d'affaires anciennes qui empoisonnaient l'atmosphère (le dossier de l'Union internationale pour la protection de l'enfance, par exemple), la gestion du pouvoir judiciaire pour tirer le maximum des moyens disponibles et enfin la préparation de l'avenir. Mais le nouveau procureur général a, déjà, su insuffler un nouveau climat générateur de confiance. ■

INNOVATION

Le soleil vaudois

(pi) Les principes retenus par la législation sur les améliorations foncières sont déjà à l'origine de nombreux projets aberrants, notamment dans la construction de chemins pour la desserte de parcelles agricoles ou de pâturages. Comme c'était subventionné, on ne cherchait pas d'autres moyens d'arriver au même but, par exemple une intervention plus douce et une indemnisation du paysan ainsi défavorisé. C'est fort de ce même principe que le Conseil d'Etat vaudois répond à une question du député écologiste Pierre Santschi. Ce dernier se demandait pourquoi des chalets d'alpage allaient être reliés au réseau électrique alors que l'utilisation d'énergie solaire semblait possible. C'eût été l'occasion d'expériences intéressantes et d'une publicité bienvenue pour une

forme d'énergie qui a, dans les discours sinon dans les faits, les faveurs officielles.

Position du Conseil d'Etat: le rapport faisant état d'une possible alimentation par panneaux photovoltaïques a été «déposé après coup» par le WWF et il sous-estimait les besoins en énergie. C'est donc que le canton n'a pas cru bon de faire cette étude lui-même en tenant compte des besoins réels en électricité. C'est dommage.

Mais l'argument massue, à la logique implacablement vaudoise, est autre: les subventions au titre «améliorations foncières» prennent en charge les investissements, mais pas les frais d'exploitation. Or une solution solaire coûte moins cher à la construction, mais est plus coûteuse à l'exploitation. Ce cas banal est révélateur de l'immense force conservatrice de ce canton où la loi sert avant tout à empêcher que les choses n'avancent trop vite. ■